



**DECISION DU MAIRE N° 26/2023  
DU 23 OCTOBRE 2023**

**CONVENTION D'INTERVENTION ENTRE LE CONSERVATOIRE DE  
MUSIQUE, DANSE, THEATRE ET ARTS PLASTIQUES DU VAL D'ESSONNE  
ET LA COMMUNE DE VERT LE GRAND POUR LE RELAIS ASSISTANTES  
MATERNELLES**

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** la convention d'intervention entre le conservatoire de musique, danse, théâtre et arts plastiques du Val d'Essonne et la commune de Vert le Grand pour le relais assistantes maternelles ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1er** : de signer la convention d'intervention entre le conservatoire de musique, danse, théâtre et arts plastiques du Val d'Essonne et la commune de Vert le Grand pour le relais assistantes maternelles pour un tarif horaire de 40 € HT.

**ARTICLE 2** : La décision sera notifiée à l'intéressé.

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 23 octobre 2023

Le Maire,

  
Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE

le 24/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_AU-091-219106481-20231024-026\_2023-AU